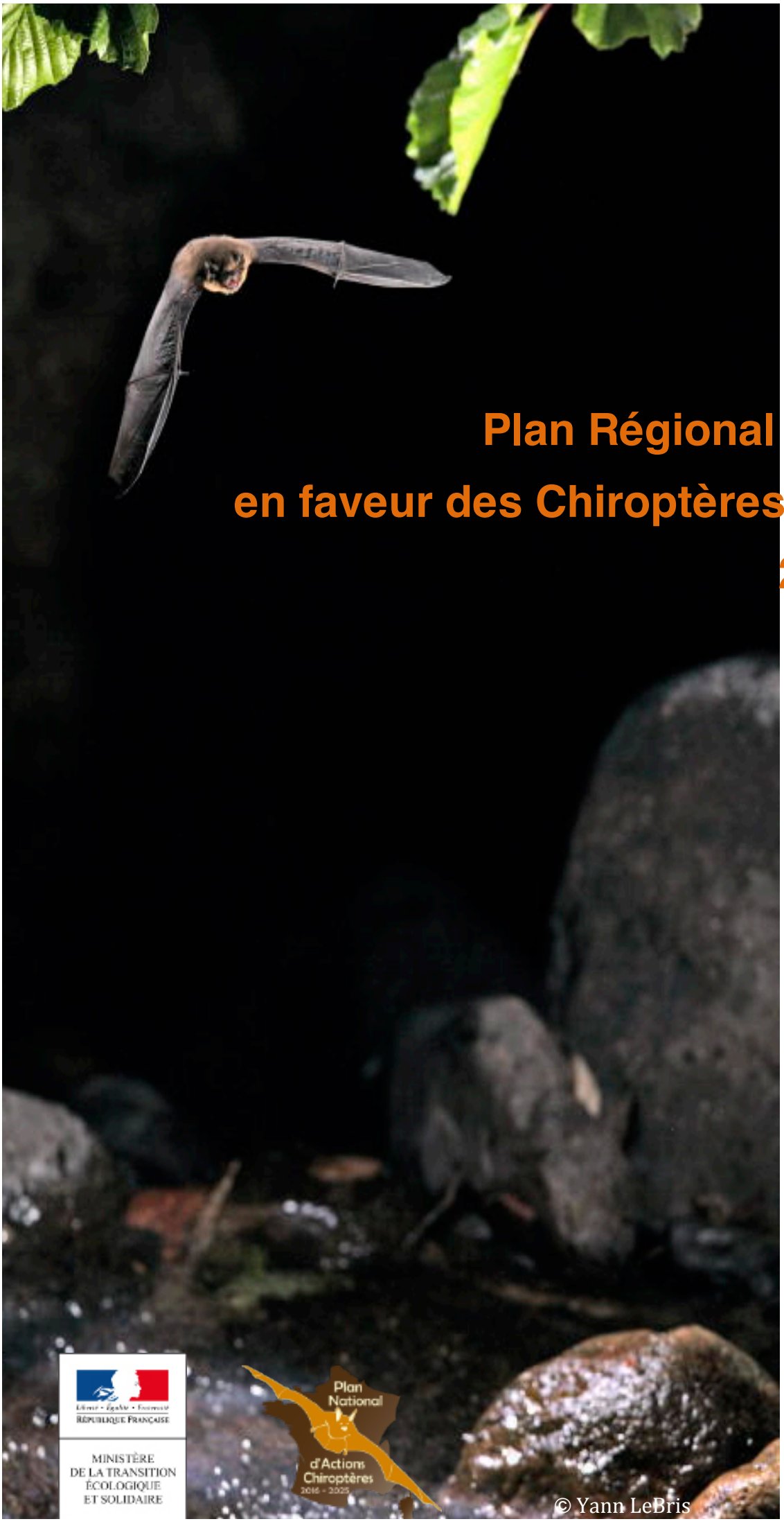


Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères en Corse 2018-2025

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Plan National d'Actions Chiroptères 2016 - 2025

GROUPE CHIROPTERES CORSE

© Yann LeBris

Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères en Corse 2018-2025

Sommaire

Introduction p.2

Les précédents Plans Nationaux d'Actions en faveur des chiroptères p.3

Présentation du PNAC 2016-2025 p.5

Le Plan Régional d'Actions Chiroptères en Corse 2018-2025 p.7

Les actions du PRAC en Corse p.8

Synthèses des actions du PRAC en Corse p.23

Annexes :

- statut des 22 espèces présentes en Corse p.25
- proposition de comité de pilotage p.26

Rédaction : Groupe Chiroptères Corse, www.chauvesouriscorse.fr

Piloté par la DREAL Corse, www.corse.developpement-durable.gouv.fr

Validé par le CSRPN le ….

Introduction

Le 2ème Plan National d'Actions en faveur des Chiroptères (PNAC) (2009-2013), achevé en 2013, a permis de progresser sur les actions menées. Le bilan des cinq années de mise en œuvre du PNA (Robert & Tapiero, 2014) souligne la nécessité de poursuivre cette dynamique et la mise en œuvre d'un nouveau plan. Pour faire suite au 2ème PNA Chiroptères (2009-2013), la mise en œuvre du 3ème Plan National d'Actions en faveur des Chiroptères en France métropolitaine (2016-2025) a été validée par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer (MEEM, 2017).

Les actions du PNA Chiroptères seront déclinées au niveau de la région Corse et adaptées aux enjeux spécifiques chiroptères de la région. L'animation du Plan Régional d'Actions Chiroptères Corse sera portée par le GCC, sa mise en œuvre étant prévue pour la période 2018- 2025.

Ce nouveau PRAC 2018-2025 reprend directement la trame nationale du PNA. Il s'inscrit pleinement dans ses objectifs et dans la stratégie régionale hiérarchisée et validée par la Région Corse. Outil transversal destiné à mener à bien des opérations de conservation, il répond aux objectifs internationaux, nationaux et régionaux pour les Chiroptères et donne une lisibilité aux actions régionales menées en leur faveur.

Les précédents Plan Nationaux d'Actions en faveur des chiroptères

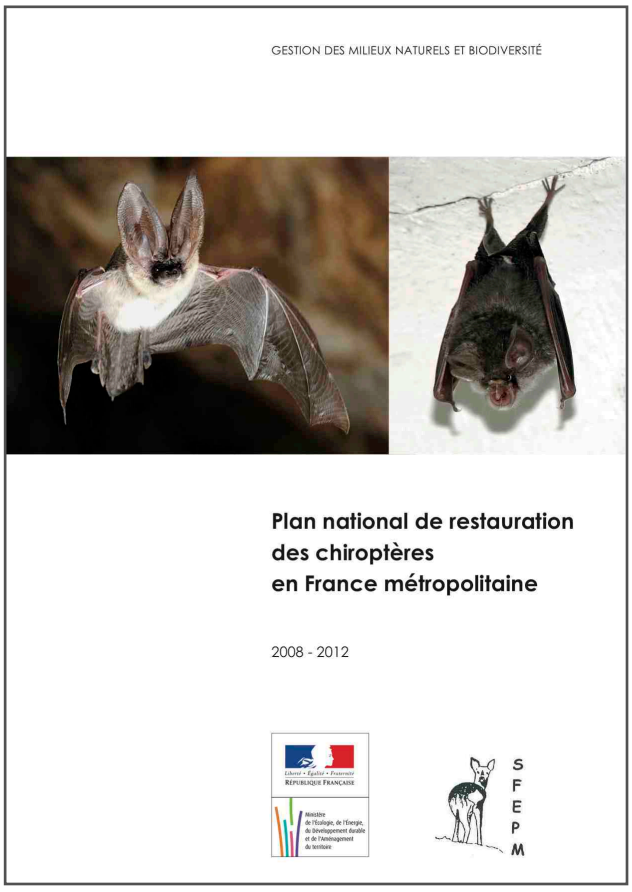
Au niveau national

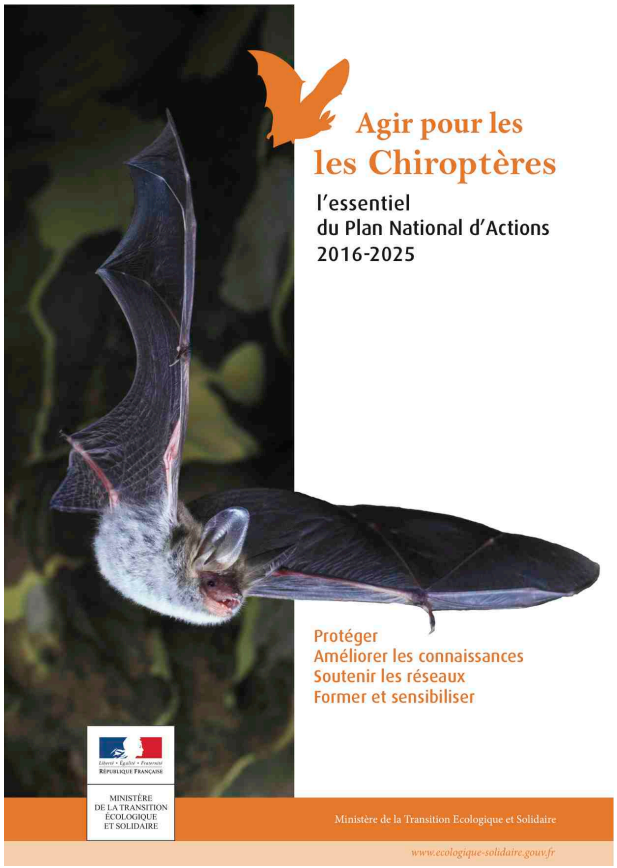
En 1999, le 1er Plan National d'Actions sur les chiroptères, appelé Plan de Restauration, voit le jour pour une durée de 5 ans. Rédigé et porté par la SFEPM (Société Française d'Etudes et de Protection des Mammifères), il a permis de dresser un état des connaissances nationales sur les chiroptères, les habitats et les menaces qui s'y rapportent, émanant des différentes structures, pour la plupart associatives, s'intéressant aux chauves-souris sur tout le territoire national.

S'en est suivi, pour la période 2009-2013, un second plan national de restauration, rédigé par la SFEPM, animé par le FCEN et piloté par la DREAL Franche-Comté. S'intéressant à l'ensemble des espèces de chauves-souris présentes en France métropolitaine, le programme visait la mise en œuvre de 26 actions pilotées chacune par des structures référentes.

Enfin un troisième plan, appelé Plan National d'Actions en faveur des Chiroptères (PNAC) est mis en œuvre sur la période 2016-2025, rédigé et animé par la FCEN. La DREAL Franche Comté reste pilote de ce Plan. Cette fois, 19 espèces ont été jugées prioritaires sur l'ensemble du territoire français métropolitain. Dix actions ont été identifiées et des déclinaisons régionales prévues pour une meilleure appréhension des enjeux forts pour la région.

De manière transversale, la SFEPM et sa Commission Chiroptères National (CCN) reste très largement la tête de réseau dans la mise en œuvre du dispositif des Plans Nationaux d'Actions en faveur des chiroptères.





Au niveau régional

Pour la Corse, un 1erplan d'amélioration des connaissances et de sauvegarde des chauves-souris a été initié en 2000 et mis en œuvre par le Groupe Chiroptères Corse en partenariat avec la Direction Régionale de l'Environnement et de l'Office de l'Environnement de la Corse. Ce premier plan s'intéressait essentiellement au suivi et à la veille environnementale de gîtes majeurs fréquentés par les chiroptères.

Déclinées par la suite en Programme Régional de Conservation des Chiroptères (PRCC), les actions de suivis ont été complétées par différents volets de conservation, de sensibilisation et d'amélioration des connaissances sur l'écologie de certaines espèces. Des conventions pluriannuelles définies avec les partenaires « habituels » du GCC ont été établies. La mise en œuvre du PRCC est assurée par le GCC et la DREAL de Corse reste pilote du programme. L'OEC et l'ONF s'inscrivent depuis 2014 en tant que partenaires réguliers sur certaines actions spécifiques de conservation.

Des bilans ont été établis par le GCC à l'issue de chaque fin de programme ainsi que des rapports annuels compilant l'ensemble des actions réalisées dans l'année.

En quelques chiffres, sur la période 2006/2015

990 visites de 43 gîtes majeurs ou remarquables

13 conventions de gestion et de suivis établies sur des gîtes à chiroptères

17 actions chiroptères sur 6 sites Natura 2000 spécifiques « Chiroptères »

13 chantiers d'aménagement de gîtes à chauves-souris

22 panneaux de protection ou d'information installés à proximité des gîtes

18 campagnes de suivis télémétriques de 191 animaux appartenant à 3 espèces de chauves-souris

98 événements de sensibilisation (conférences, foires…), 21 articles de presse, différents événements TV/radio, 6 plaquettes « chauves-souris », des autocollants, 2 sites internet ….

584 appels et interventions « SOS chauves-souris »



Présentation du Plan National d'Actions Chiroptères 2016-2025

Afin de répondre aux enjeux des politiques publiques actuelles et en cohérence avec les démarches européennes en faveur de la biodiversité comme la politique PNA concernant les espèces menacées, la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (2011-2020), la politique Natura 2000, les enjeux Trame Verte et Bleue, la loi de transition énergétique pour la croissance verte, le Plan Ecophyto (2008-2018), le Plan de développement de l'agroforesterie, l'accord Eurobats et le Plan européen pour les chauves-souris (MEEM, 2017), le 3ième Plan National d'Actions Chiroptères (2016-2025) prévoit 10 actions réparties sur 3 grands axes, sur une durée de 10 ans (tab. 1).

Axes	N° action	Actions	Pilotes
Améliorer la connaissance et assurer le suivi en vue de la conservation des populations	1	Mettre en place un observatoire national et acquérir les connaissances nécessaires permettant d'améliorer l'état de conservation des espèces	SFEPM en lien avec le MNHN
	2	Organiser la veille sanitaire	ANSES, ONCFS, SFEPM
Prendre en compte les chiroptères dans les aménagements et les politiques publiques	3	Intégrer les chiroptères dans l'aménagement du territoire et rétablir les corridors éécologiques	FCEN
	4	Protéger les gîtes souterrains et rupestres	FCEN
	5	Protéger les gîtes dans les bâtiments	FCEN en lien avec le ministère de la culture et le CEREMA
	6	Prendre en compte les chiroptères dans les infrastrctures de transport et les ouvrages d'art	CEREMA
	7	Intégrer les enjeux chiroptères lors de l'implantation des parcs éoliens	SFEPM
	8	Améliorer la prise en compte des chiroptères dans la gestion forestière publique et privée	ONF, CNPF, SFEPM
	9	Intégrer les chiroptères dans les pratiques agricoles	FCEN en lien avec le ministère de l'Agriculture
Soutenir le réseau et informer	10	Soutenir les réseaux, promouvoir les échanges et sensibiliser	FCEN en lien avec le Muséum de Genève, le Muséum de Bourges, le MNHN, la SFEPM

Tableau 1: Axes et actions du PNAC 2016-2025

Ces 10 actions concernent plus particulièrement 19 espèces jugées prioritaires (tab. 2) définies selon des critères basés sur le rapportage de la Directive Habitats-Faune-Flore (Arthur & Pavisse, 2014), la résolution 7.12 de l'Accord Eurobats (septembre 2014), la liste rouge nationale des espèces menacées (UICN, SFEPM & ONCFS, 2009) et la tendance d'évolution des populations (Tapiero, 2014).

Espèces		Liste Rouge Nationale (2017)	Espèces prioritaires PNA (2016-2025)
Rhinolophe euryale	*Rhinolophus euryale*	LC	X
Petit Rhinolophe	*Rhinolophus hipposideros*	LC	X
Grand Rhinolophe	*Rhinolophus ferrumequinum*	LC	X
Minioptère de Schreibers	*Miniopterus schreibersi*	VU	X
Sérotine commune	*Eptesicus serotinus*	NT	X
Oreillard montagnard	*Plecotus macrobullaris*	VU	X
Grande Noctule	*Nyctalus lasiopterus*	VU	X
Noctule de Leisler	*Nyctalus leisleri*	NT	X
Pipistrelle commune	*Pipistrellus pipistrellus*	NT	X
Murin de Capaccini	*Myotis capaccinii*	NT	X
Murin de Bechstein	*Myotis bechsteini*	NT	X
Petit Murin	*Myotis blythii*	NT	X
Rhinolophe de Méhely	*Rhinolophus mehelyi*	CR	X
Murin d'Escalera	*Myotis escalerai*	VU	X
Pipistrelle de Nathusius	*Pipistrellus nathusii*	NT	X
Noctule Commune	*Nyctalus noctula*	VU	X
Sérotine de Nilsson	*Eptesicus nilssonii*	DD	X
Murin des marais	*Myotis dasycneme*	EN	X
Murin du Maghreb	*Myotis punicus*	VU	X

Tableau 2 : liste des espèces jugées prioritaires dans le cadre du PNAC 2016-2025

Par ailleurs, 8 catégories de pressions ont été identifiées comme susceptibles d'affecter les populations de Chiroptères en France métropolitaine : les épizooties, l'aménagement du territoire (hors infrastructures de transport), la perturbation dans les gîtes souterrains et rupestres, la perturbation dans les gîtes en bâtiments, les infrastructures de transport, les parcs éoliens, la gestion forestière et les pratiques agricoles inadaptées.
Pour cela, les 10 actions prévoient de réduire les pressions exercées sur les 19 espèces prioritaires et d'améliorer leur état de conservation.

La mise en œuvre du 3ème PNA Chiroptères est organisée entre le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES), la DREAL Bourgogne-Franche-Comté en tant que DREAL pilote et la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels (FCEN) en charge de l'animation du PNA depuis 2009. Outre cette organisation, des groupes de travail, un comité de pilotage, et des acteurs au niveau national et régional sont mobilisés. Chacune des 10 actions est pilotée par une structure référente.

Le Plan Régional d'Actions Chiroptères en Corse 2018-2025

Le PNA Chiroptères offre un cadre pour la mise en œuvre à l'échelle régionale des actions de conservation en faveur des chiroptères menées jusqu'à lors en Corse.

Des 10 actions qui le composent, certaines s'appliquent principalement à une échelle nationale et/ou demeurent peu adaptées au contexte régional. Pour ces dernières, une participation régionale plus sommaire est prévue et l'ordre de priorité moindre.

Les actions ciblent les espèces définies au niveau national et présentes en région Corse (espèces prioritaires du PNA), ainsi que les espèces dont l'état des populations dans la région nécessitent une attention particulière (espèces complémentaires).

Organisation (animation, comité de pilotage et évaluation) et financements

La rédaction du Plan Régional d'Actions Chiroptères 2018/2025 est réalisée par le GCC qui en assure également la coordination régionale. La DREAL de Corse est pilote de ce plan.

Un comité de pilotage dont la fonction sera de valider les actions éligibles au PRAC est à prévoir. Il sera informé annuellement des projets d'actions à mener.

Il sera constitué des partenaires habituels du GCC ainsi que des organismes et associations susceptibles de jouer un rôle dans la mise en œuvre des actions du PRAC (annexe 2).

Le PNAC est prévu pour une durée de 10 ans (2016-2025) ; le PRAC, en cours de validation, se décline sur la même période à partir de l'année 2018. Un bilan intermédiaire est prévu au terme de 5 ans d'animation (2022/2023).

Espèces prioritaires et complémentaires

Sur les 34 espèces françaises, 19 sont considérées prioritaires au plan national. En Corse, 22 espèces sont recensées dont 12 prioritaires au PNAC et 2 espèces complémentaires en raison de leur statut régional menacé (tab. 3).

Espèces	Liste Rouge Nationale (2017)	Liste Rouge Corse (2010)	Espèces prioritaires PNA (2016-2025)	Espèces complémentaires PRAC Corse
Rhinolophe euryale	LC	EN	X	
Petit Rhinolophe	LC	NT	X	
Grand Rhinolophe	LC	VU	X	
Minioptère de Schreibers	VU	VU	X	
Sérotine commune	NT	LC	X	
Oreillard montagnard	VU	DD	X	
Grande Noctule	VU	VU	X	
Noctule de Leisler	NT	LC	X	
Pipistrelle commune	NT	LC	X	
Murin de Capaccini	NT	EN	X	
Murin de Bechstein	NT	NT	X	
Murin du Maghreb	VU	VU	X	
Murin à oreilles échancrées	LC	NT		X
Murin *spC* (ex-Murin de Natterer)	VU	VU		X

Tableau 3 : Espèces prioritaires et complémentaires du PRAC Corse

Les actions du PRAC en Corse

Dans le cadre du PNAC 2016-2025, 3 axes de travail et 10 actions ont été identifiés pour améliorer l'état de conservation des 19 espèces de chauves-souris prioritaires.

Le PRAC en Corse prévoit leur déclinaison selon des priorités régionales (tab. 4).

Chaque action est déclinée en 10 fiches-actions

Axes	N° action	Actions	Priorité nationale	Priorité régionale
Améliorer la connaissance et assurer le suivi en vue de la conservation des populations	1	Mettre en place un observatoire national et acquérir les connaissances nécessaires permettant d'améliorer l'état de conservation des espèces	1	**1**
	2	Organiser la veille sanitaire	2	2
Prendre en compte les chiroptères dans les aménagements et les politiques publiques	3	Intégrer les chiroptères dans l'aménagement du territoire et rétablir les corridors éécologiques	1	**1**
	4	Protéger les gîtes souterrains et rupestres	1	**1**
	5	Protéger les gîtes dans les bâtiments	1	**1**
	6	Prendre en compte les chiroptères dans les infrastrctures de transport et les ouvrages d'art	1	**1**
	7	Intégrer les enjeux chiroptères lors de l'implantation des parcs éoliens	1	2
	8	Améliorer la prise en compte des chiroptères dans la gestion forestière publique et privée	1	**1**
	9	Intégrer les chiroptères dans les pratiques agricoles	1	**1**
Soutenir le réseau et informer	10	Soutenir les réseaux, promouvoir les échanges et sensibiliser	1	**1**

Tableau 4 : Axes et actions du PRAC rn région Corse 2018-2025

Action 1 — **Contribuer à un observatoire national des chiroptères et acquérir les connaissances nécessaires permettant d'améliorer l'état de conservation des espèces** — Priorité 1

Contexte et enjeux généraux	La Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2011- 2020 a inscrit dans sa partie « Observatoire National de la Biodiversité » la mise au point « d'indicateurs robustes, élaborés en concertation, compréhensibles par le plus grand nombre et utilisés pour orienter l'action en faveur de la biodiversité ». Parmi les indicateurs proposés figurent les « Listes rouges », le « Déplacement des aires de répartition », «L'abondance des espèces communes », auxquels pourront s'ajouter d'autres indicateurs plus spécifiques notamment en Région. Dans ce contexte, la SFEPM a pour objectif de développer et animer un Observatoire National des Mammifères sauvages de France, avec un volet Chiroptères. Elle s'appuiera pour cela sur les coordinateurs Chiroptères régionaux, le GCC en Corse. Aujourd'hui, l'enjeu est d'identifier et de prioriser les actions de conservation à l'échelle nationale et régionale. Pour cela, il est primordial d'assurer une cohérence dans le recueil des données, de les valider, de les synthétiser et de les valoriser. La mise en place et l'animation d'un observatoire national par la Coordination Chiroptères Nationale de la SFEPM, en lien avec les principaux partenaires concernés (MNHN, SINP, ONF, etc.), s'appuierait sur le savoir-faire, les actions et les connaissances des groupes Chiroptères régionaux, et permettrait de suivre l'état des populations et de cibler les actions de conservation. Le Plan Régional d'Actions et le coordinateur Chiroptères régional sont au cœur de cette démarche. Plusieurs régions disposent d'une base de données brutes ou source centralisée, construite selon différents modèles logiques, écrites dans différents logiciels et traitant différentes modalités de collectes d'informations pour répondre aux besoins de chaque structure. L'interopérabilité de ces sources de données est un enjeu fort.
Enjeux en Corse	Le GCC dispose depuis sa création d'une base informatique de données chiroptères conséquente et la plus exhaustive possible sur l'ensemble de la Région. Le partage de cette information est essentiel pour une meilleure prise en compte des chauves-souris sur tout le territoire. Actuellement quelques services instructeurs de l'administration disposent d'une version adaptée de cette base. L'interopérabilité avec les autres sources locales de données est un enjeu fort en Région tout en définissant communément les règles de diffusion de certaines données sensibles La position historique du GCC, ainsi que d'autres régions, est d'une part de protéger les données sensibles, d'autre part de maîtriser *in fine* l'interprétation des données. Par ailleurs, face à une dynamique d'aménagement et d'urbanisation toujours plus forte, de nombreuses zones restent à prospecter afin d'orienter le développement vers une meilleure prise en compte des enjeux locaux. Le manque de connaissances sur l'évolution des populations nécessite un travail conséquent de terrain.

Objectifs	- Suivi de l'évolution des colonies majeures de chauves-souris en Corse - Mise en place d'un référentiel d'évaluation de la qualité des habitat. - Elaboration d'un référentiel ultrasons d'activité chiroptérologique selon les habitats - Mettre à disposition les connaissances sur les espèces, leur suivi, leur écologie, leur repartition et actualiser leur statut regional - Contribuer à l'observatoire national des chiroptères
Axe de travail	Améliorer et partager les connaissances, informer
Description	Gestion des données • Centralisation des données régionales chiroptères et échanges de l'information collectée avec les structures intéressées • Harmoniser les définitions de "donnée sensible" et établir un cadre déontologique commun de diffusion de la donnée Amélioration des connaissances • Actualiser la liste des gîtes d'intérêt, protégés et à protéger • Poursuivre le suivi et la veille environnementale des gîtes majeurs et remarquables en Corse • Poursuivre les prospections de nouveaux gîtes notamment pour les espèces sensibles en région • Contribuer à la caractérisation des principaux habitats et des réseaux écologiques des espèces sensibles • Répondre aux besoins des instances régionales notamment dans le cadre des dispositifs environnementaux en place (PADDUC, TVB, réseau N2000…) Veille bibliographique • S'informer et diffuser les avancées scientifiques sur les chiroptères en région • Publier et alimenter un atlas national et actualiser l'atlas régional
Espèces concernées	Toutes les espèces PNA + complémentaires soit 14 espèces
Indicateurs de suivi	• Nombre de gîtes majeurs/remarquables suivis • Nombre de sites à chiroptères découverts • Nombre de programme d'amélioration des connaissances mis en oeuvre • Liste actualisée des gîtes protégés et à protéger • Liste Rouge chiroptères éditée
Pilote(s)	Animateur PRAC, DREAL, OEC
Partenaires	SFEPM (Coordination Chiroptères Nationale – CCN), ONF, CEL, OEC, PNRC
Perspectives	• Disposer d'outils de saisie et de visualisation des données répondant aux enjeux locaux et nationaux (SINP) • Connaissance de l'évolution des populations de chiroptères, de leur écologie et des habitats spécifiques qu'elles fréquentent • Suivre l'évolution des pressions et des menaces s'exerçant sur les populations et leurs habitats
Evaluation financière	
Financement mobilisable	DREAL, OEC/CdC, CEL, ONF, bureaux d'études

Action 2 **Organiser une veille sanitaire** Priorité 2

Contexte et enjeux généraux	Les épizooties représentent un enjeu fort pour les populations de chiroptères. La surveillance, impliquant un réseau de référents, permet une certaine réactivité en cas de mortalité, par la collecte des données et la determination des causes. La veille sanitaire participe à l'objectif de conservation des populations des espèces prioritaires, grâce à la mise en place de réseaux d'épidémiosurveillance. La signature d'une convention d'analyses entre la SFEPM et l'ONCFS dans le cadre du réseau SAGIR, permet d'assurer le cas échéant la mise en oeuvre d'un protocole d'analyse adapté.
Enjeux en Corse	la collecte des données et la contribution à la détermination des causes d'épizooties doivent se formaliser à l'échelle régionale par la coordination de la Surveillance de la Mortalité Anormale des Chiroptères (SMAC). Le GCC dispose d'un référent regional dans le cadre de ce dispositif.
Objectifs	Assurer la veille sanitaire (via le dispositif SMAC), l'épidémiosurveillance de la rage et la maladie du nez blanc (WND)
Axe de travail	Améliorer les connaissances, informer
Description	• Poursuivre les actions de collectes et de transfert des cadavres suspects dans le cadre des dispositifs de veille (SMAC, WND, rage…) • Se tenir informer et relayer l'information concernant les résultats des analyses et des travaux • Être en lien avec les laboratoires départementaux d'analyses vétérinaires
Espèces concernées	Toutes les espèces PNA + complémentaires soit 14 espèces
Indicateurs de suivi	• Nombre de cadavres de chauves-souris envoyés pour analyses • Nombre d'actions d'information et de sensibilisation menées au sein du réseau régional
Pilote(s)	Animateur PRAC (référent SMAC), ONCFS (SMAC)
Partenaires	SFEPM (Coordination Chiroptères Nationale – CCN), Laboratoire Départementaux vétérinaires, DDCSPP
Perspectives	Veille sanitaire continue
Evaluation financière	
Financement mobilisable	CdC, DSV….

Action 3 — **Intégrer les chiroptères dans l'aménagement du territoire et rétablir les corridors écologiques** — Priorité **1**

Contexte et enjeux généraux	Les structures paysagères jouent un rôle primordial dans l'établissement et le déplacement des espèces. L'aménagement du territoire peut alors entraîner des modifications du paysage diurne et nocturne (fragmentation, réduction ou altération des corridors biologiques, pollution lumineuse, etc.) susceptibles d'impacter les espèces, leurs gîtes, leurs terrains de chasse et les corridors de déplacement.
Enjeux en Corse	Le maintien de la fonctionnalité et de la connectivité des habitats est un enjeu fort en région mais peu pris en compte. L'altération des ripisylves et la pollution lumineuse demeurent les points pour lesquels la Corse doit être plus particulièrement vigilante, conformément aux prérogatives de la Trame Verte et Bleue mentionnées dans le Padduc.
Objectifs	• Etudier et prendre en compte la fonctionnalité des habitats et le comportement des espèces dans l'aménagement du territoire, en diffusant des lignes directrices et des cahiers des charges adaptés • Rendre des avis d'experts sur des dossiers d'aménagement du territoire importants pour les Chiroptères et les effets cumulés.
Axe de travail	Améliorer les connaissances, protéger, informer, principe de précaution
Description	• Établir une cartographie de sensibilité autour des colonies majeures de Corse, promouvoir les études en ce sens • Alerter les porteurs de projets et aménageurs sur les secteurs géographiques sensibles d'un point de vue de la préservation des chauves-souris (carte de sensibilité et diffusion d'information technique concernant la fonctionnalité des habitats) • Mettre en place des mesures de gestion favorables au maintien des habitats de chasse en particulier aquatiques et rivulaires, forestiers, agricoles • Encourager et promouvoir les expérimentations sur la réduction d'impact de la pollution lumineuse
Espèces concernées	Toutes les espèces PNA + complémentaires soit 14 espèces
Indicateurs de suivi	• Nombre d'études réalisées pour le maintien des continuités écologiques autour des colonies majeures • Nombre d'actions d'information et de sensibilisation menées au sein du réseau régional • Edition de cartes de sensibilité autour des colonies majeures
Pilote(s)	Animateur PRAC
Partenaires	SFEPM (Coordination Chiroptères Nationale – CCN), DDTM, DREAL, CdC, ONF, animateurs Natura 2000, Agence de l'Eau, bureau d'études, Communauté de communes
Perspectives	Prise en compte systématique des chiroptères dans les politiques d'aménagement du territoire
Evaluation financière	
Financement mobilisable	CdC, services de l'état, promoteurs, Agence de l'Eau

Action 4 — **Protéger les gîtes souterrains et rupestres** — Priorité 1

Contexte et enjeux généraux	Les espèces cavernicoles et rupestres souffrent du dérangement et de la perte d'habitats favorables, or leurs gîtes sont protégés par l'arrêté ministériel du 23 avril 2007. La circulaire ministérielle du 14 octobre 2009 permet la prise en compte des Chiroptères avant toute fermeture de mine orpheline. Des recommandations doivent être diffusées concernant les autres cavités souterraines.
Enjeux en Corse	Les enjeux principaux portent sur la protection des gîtes majeurs connus et la prise en compte des Chiroptères lors de la sécurisation des mines. Une attention particulière est à porter également en ce qui concerne un certain nombre de falaises soumises à des aménagements de sécurisation routière
Objectifs	• Préserver les gîtes souterrains et rupestres sensibles • Actualiser la hiérarchisation des gîtes souterrains à intérêt pour les chiroptères.
Axe de travail	Protéger, informer
Description	• Protéger les gîtes souterrains majeurs (APB, convention, travaux de protection, acquisition…) • Contribuer à la mise en place des mesures de compensation et d'accompagnement à la protection des gîtes souterrains • Inventorier les sites à enjeux (notamment les sites miniers) • Renforcer les échanges et les partenariats avec les spéléologues • Accompagner la gestion/sécurisation des mines • Veiller à la prise en compte de l'enjeu Chiroptères dans le cadre des Plans Départementaux des Espaces, Sites et Itinéraires
Espèces concernées	Toutes les espèces cavernicoles et rupestres du PNA + complémentaires soit Minioptère, Murin du Maghreb, Grand Rhinolophe, Oreillard montagnard, Petit Rhinolophe, Rhinolophe Euryale, Murin spC.
Indicateurs de suivi	• Nombre de gîtes souterrains protégés • Nombre de sites miniers en accompagnement et/ou étudiés • Nombre de formation/information à destination des acteurs et utilisateurs du milieu souterrain et rupestre
Pilote(s)	Animateur PRAC, DREAL
Partenaires	DDTM, DREAL, CdC, Associations spéléologiques, animateurs Natura 2000, BRGM, FFME, gestionnaires d'espaces naturels, sociétés de travaux acrobatiques, ONCFS
Perspectives	• Protection des gîtes souterrains reconnus d'intérêt pour les Chiroptères • Réseau de sites protégés mis en place et fonctionnels à l'échelle des méta- populations • Implication forte des acteurs des milieux souterrains et rupestres à la préservation des Chiroptères
Evaluation financière	
Financement mobilisable	CdC, services de l'état (DREAL, DDTM), BRGM

Action 5 | **Protéger les gîtes dans les bâtiments** | Priorité **1**

Financement mobilisable	CdC, services de l'état (DREAL, DDTM), Fondation du Patrimoine
général	compte systématique de ces espèces lors de tout aménagement dans les bâtiments est nécessaire pour le maintien de l'état de conservation des populations. La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte porte comme objectif de rénover l'ensemble du parc au standard «bâtiment basse consommation » à l'horizon 2050. La France s'est engagée, par le biais de la résolution 7.11 des accords Eurobats, à s'assurer que les travaux d'isolation respectent la législation sur la protection des chauves-souris et à trouver des solutions pour concilier les deux enjeux.
Enjeux en Corse	Les enjeux principaux portent sur la protection d'une part des gîtes majeurs connus et d'autre part sur celle de l'habitat traditionnel (*pagliaghji*, *palmenti*, églises…) dans lesquels peuvent s'abriter de nombreuses chauves-souris. Par ailleurs, certains bâtiments offrent des opportunités intéressantes d'occupation pour de nombreuses espèces de chauves-souris. Leur préservation est primordiale et relève le plus souvent d'aménagement simple. La sensibilisation des gestionnaires de monuments historiques est à entreprendre.
Objectifs	• Préserver les gîtes majeurs ou remarquables dans le bâti • Conserver la capacité d'accueil des gîtes dans les bâtiments pour les Chiroptères • Informer et sensibiliser les particuliers et les services instructeurs
Axe de travail	Protéger, informer
Description	• Accompagner par de l'information les propriétaires dans leurs travaux de construction ou d'entretien • Prendre en compte les enjeux Chiroptères dans les Monuments historiques notamment lors des phases d'entretien et de travaux • Former et étoffer le réseau de bénévoles au SOS Chauves-souris • Informer les services instructeurs de la présence de gîtes importants à chauves-souris • Réaliser de petits aménagements et en assurer la veille sur les gîtes majeurs et importants
Espèces concernées	Toutes les espèces du PNA (+ complémentaires) présentes dans le bâti soit le Murin du Maghreb, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Rhinolophe Euryale, Murin de Bechstein, Pipistrelle commune, Sérotine commune, Murin à Oreilles échancrées
Indicateurs de suivi	• Nombre de gîtes protégés ou conventionnés • Liste des gîtes nécessitant des aménagements/ nombre de gîtes aménagés • Nombre de SOS chauves-souris reçus et traités
Pilote(s)	Animateur PRAC, DREAL
Partenaires	DDTM, DREAL, CdC, animateurs Natura 2000, gestionnaires d'espaces naturels, ADEME, CAUE
Perspectives	• Prise en compte systématique des chauves-souris dans les bâtiments
Evaluation financière	
Financement	CdC, services de l'état (DREAL, DDTM), Fondation du Patrimoine

Action 6 — **Prendre en compte les chiroptères dans les infrastuctures de transport et les ouvrages d'art** — Priorité **1**

Contexte et enjeux généraux	Les infrastructures de transport constituent une des causes de mortalité des chauves-souris et modifient les corridors et terrains de chasse. Elles peuvent causer également une perte de gîte par leur implantation. Évaluer les impacts des infrastructures de transport et de l'entretien des ouvrages d'art est primordial afin d'offrir les mesures les plus adaptées de prise en compte des populations dans ces projets.
Enjeux en Corse	Les enjeux principaux en région portent sur la prise en compte des chiroptères dans les ouvrages d'art. En effet, nombreux sont ceux présentant un intérêt majeur pour les chauves-souris. Une convention de gestion et de suivi a été établie entre le GCC et le service des ouvrages d'art de la CdC afin de veiller à une meilleure pris en compte des chiroptères lors des aménagements. Le développement et la poursuite de cette action sont essentiels. Le GCC est par ailleurs sollicité pour établir l'impact potentiel des nouvelles infrastructures routières, notamment sur les routes de vol et la problématique de la mortalité routière
Objectifs	• Prendre en compte les Chiroptères lors de la construction, l'exploitation ou la requalification des infrastructures de transport et lors de la construction, la rénovation ou la destruction des ouvrages d'art • Intégrer l'enjeu Chiroptères dans les processus d'entretien et de réparation pour une autonomisation des responsables de l'entretien des ouvrages d'art. • Informer et sensibiliser les particuliers et les services instructeurs
Axe de travail	Protéger, informer
Description	• Poursuivre les échanges et partenariats avec les services chargés des ouvrages d'art (CdC...) • Assurer une assistance technique pour la prise en compte des Chiroptères en amont des travaux d'entretien et de réparation (inventaires, évitement des impacts des travaux, aménagements techniques), ainsi qu'en préalable à la construction de nouvelles voies afin de conserver la connectivité entre territoires • Former, informer les acteurs des infrastructures de transport (gestionnaires d'ouvrages, entreprises prestataires, bureaux d'études...) pour la prise en compte des Chiroptères dans les pratiques d'entretien et de réparation des ouvrages d'art • Accompagner la création d'ouvrages d'art pour intégrer des gîtes favorables aux Chiroptères • Protéger les gîtes à enjeu
Espèces concernées	Toutes les espèces du PNA (+ complémentaires)
Indicateurs de suivi	• Nombre d'ouvrages d'art protégés ou conventionnés • Nombre de sollicitations concernant la prise en compte des chiroptères dans les ouvrages d'art et infrastructures routières • Nombre de formation/information à destination des services

Pilote(s)	Animateur PRAC, CdC
Partenaires	DDTM, DREAL, CdC, animateurs Natura 2000
Perspectives	• Prise en compte systématique des chauves-souris dans les ouvrages d'art (entretien, construction …)
Evaluation financière	
Financement mobilisable	CdC, services de l'état (DREAL, DDTM), Bureaux d'études

Action 7 — Intégrer les enjeux chiroptères lors de l'implantation de parcs éoliens — Priorité 2

Contexte et enjeux généraux	Pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée via la loi Grenelle 1 en matière de contribution d'énergie éolienne d'ici 2020, la France doit doubler son parc éolien pour atteindre 25 000 MW (environ 10 000 MW actuellement). Or, les parcs éoliens peuvent avoir des impacts sur les populations de chauves-souris. Pour les diminuer, il est nécessaire de mettre en œuvre plusieurs actions et de palier au manque de prise en compte de ces dernières années. L'enjeu est alors de concilier ces énergies renouvelables avec la préservation des populations des espèces directement et indirectement affectées par les éoliennes.
Enjeux en Corse	Le développement éolien en Corse demeure pour le moment relativement réduit comparativement au photovoltaïque. Cependant, les parcs insulaires existants n'ont que très peu considéré les chiroptères; il est important désormais de les intégrer dans l'implantation et la gestion des nouvelles structures mais aussi de réduire l'impact des structures existantes.
Objectifs	• Limiter les impacts de projets éoliens sur les populations de chauves-souris
Axe de travail	Protéger, informer
Description	• Promouvoir auprès des services instructeurs la mise en œuvre des recommandations Eurobats et de la SFEPM en matière de prise en compte des chiroptères dans les aménagements de parcs éoliens • Appuyer la mise en place effective des mesures de régulation et des mesures de suivis (mortalité et acoustique)
Espèces concernées	Toutes les espèces du PNA (+ complémentaires) et plus particulièrement Minioptère de Schreibers, Grande noctule, Noctule de Leisler, Pipistrelle commune, Sérotine commune
Indicateurs de suivi	• Nombre de parcs éoliens respectant les recommandations nationales et Eurobats • Nombre de sites pour lesquels une prise en compte de l'impact sur les chiroptères est effective
Pilote(s)	Animateur PRAC, DREAL
Partenaires	DDTM, DREAL, CdC, bureaux d'études, porteurs de projet
Perspectives	• Prise en compte systématique des chauves-souris dans les projets éoliens
Evaluation financière	
Financement mobilisable	CdC, services de l'état (DREAL, DDTM), développeurs éoliens, BE

Action 8 — **Améliorer la prise en compte des chiroptères dans la gestion forestière publique et privée** — Priorité **1**

Contexte et enjeux généraux	La gestion forestière engendre des impacts positifs et négatifs non négligeables sur les populations de Chiroptères forestiers. La volonté affichée de la France de produire plus en préservant mieux la biodiversité est un objectif très délicat voire contradictoire dans les faits. Il doit prendre en compte concrètement l'écologie de ces espèces et notamment leurs gîtes
Enjeux en Corse	En Corse, l'enjeu de conservation des espèces forestières est majeur tant sur les forêts territoriales que privées. Leur prise en compte demeure cependant insuffisante mais progressive et effective depuis 15 ans sur la plupart des massifs forestiers d'altitude de l'île. Aujourd'hui des mesures de conservation adaptées aux chauves-souris forestières ont été établies et s'appliquent peu à peu. Concernant la forêt privée, le travail reste à entreprendre et peine à voir le jour.
Objectifs	• Préserver les conditions trophiques (gîtes et zones de chasse) favorables aux chiroptères forestiers • Améliorer les connaissances sur les chiroptères forestiers notamment en forêt privée et forêt de basse altitude • Informer et sensibiliser gestionnaires et propriétaires forestiers
Axe de travail	Protéger, informer, améliorer les connaissances
Description	• Poursuivre les études sur les exigences écologiques des différentes espèces de chauves-souris forestières en Corse • Compléter et déployer les recommandations de gestion forestière adaptées aux chauves-souris en Corse sur l'ensemble des massifs forestiers gérés • Intégrer la conservation des habitats forestiers des chiroptères dans le développement des projets de bois-énergie dans la Région • Informer et sensibiliser les acteurs et les gestionnaires forestiers de la prise en compte de la biodiversité forestière • Participer à l'élaboration des documents cadre de gestion (SRA), des plans d'aménagements forestiers établis par l'ONF, des plans simples de gestion en forêt privée • Participer au groupe thématique "forêt" de la SFEPM
Espèces concernées	Toutes les espèces du PNA (+ complémentaires) présentes en milieu forestier et plus particulièrement la Grande noctule, les Oreillards, la Noctule de Leisler, le Murin de Bechstein et le Murin *SpC*.
Indicateurs de suivi	• Nombre d'études (inventaires) et d'espèces suivies (amélioration des connaissances) • Nombre d'arbres-gîtes inventoriés/protégés • Nombre de sites forestiers bénéficiant d'un plan de gestion prenant en compte les chiroptères • Nombre de formation/information à destination des acteurs et utilisateurs du milieu forestier en Corse
Pilote(s)	Animateur PRAC, CdC, CRPF
Partenaires	DREAL, ONF, animateurs Natura 2000, DRAAF
Perspectives	• Prise en compte systématique des chauves-souris dans la gestion forestière

Evaluation financière	
Financement mobilisable	CdC, services de l'état (DREAL, DDTM), ONF, CRPF

Action 9 — Intégrer les chiroptères dans les pratiques agricoles — Priorité 1

Contexte et enjeux généraux	Certaines pratiques agricoles, par l'usage d'antiparasitaires, de pesticides et par le remembrement, nuisent à l'état de conservation des populations de chauves-souris utilisant l'espace agricole et indispensables alliées dans la lutte contre les insectes impactant les cultures.
Enjeux en Corse	Promouvoir une agriculture plus respectueuse de la biodiversité, faire prendre conscience de l'intérêt de préserver les chauves-souris comme auxiliaires de culture, accompagner les agriculteurs dans des actions de conservation, sont des enjeux primordiaux pour la region.
Objectifs	• Concilier pratiques agricoles et préservation des chiroptères • Limiter/ éviter la mortalité par intoxication, la destruction d'habitat et la diminution des ressources trophiques des chiroptères en milieu agricole • Etudier le rôle d'auxiliaire des cultures des chauves-souris
Axe de travail	Protéger, informer, étudier
Description	• Mettre en place un livret de recommandations de bonnes pratiques en faveur des chiroptères sur des territoires définis (zones Natura 2000, ENS…) • Expérimenter le rôle d'auxiliaire des cultures des chauves-souris dans diverses cultures agricoles (castanéiculture, viticulture…) • Promouvoir la préservation des gîtes en bâti agricole et le développement d'infrastructures agro-écologiques adaptées à la conservation des Chiroptères (haies arborées, bosquets, arbres isolés, linéaires d'arbres, restauration de ripisylve, maintien d'arbres matures, etc.)
Espèces concernées	Toutes les espèces du PNA (+ complémentaires) et plus particulièrmeent le Murin du Maghreb, le Petit Rhinolophe, le Murin à Oreilles échancrées
Indicateurs de suivi	• Nombre de gîtes protégés ou conventionnés sur des exploitations agricoles • Nombre d'études engagées ayant trait à la préservation ou au rôle des chauves-souris en milieu agricole • Nombre d'interventions dans des organismes de formation agricole
Pilote(s)	Animateur PRAC, DREAL
Partenaires	DDTM, DRAAF, CdC, ODARC, animateurs Natura 2000, Chambres d'Agriculture
Perspectives	• Prise en compte optimale des chauves-souris dans les pratiques agricoles
Evaluation financière	
Financement mobilisable	CdC, services de l'état (DREAL, DRAAF), Agence de l'Eau

Action 10 — **Soutenir les réseaux, promouvoir les échanges et sensibiliser** — Priorité 1

Contexte et enjeux généraux	Le fort dynamisme du réseau engagé lors du PNA Chiroptères 2009-2013 a permis d'impliquer une multiplicité d'acteurs d'horizons variés qui ont tous contribué à l'étude et à la conservation des Chiroptères. Ainsi, les échanges et la diffusion des expériences au sein de ce réseau permettent de mutualiser les actions et d'amplifier l'efficacité des projets. Il est donc primordial de continuer à soutenir et à animer ce réseau d'acteurs pour maintenir les actions en cours et en construire de nouvelles. De plus, pour une meilleure protection des populations de Chiroptères, il est essentiel de maintenir les actions de sensibilisation du grand public.
Enjeux en Corse	La dynamique de réseau, la promotion des échanges et la sensibilisation sont des travaux longs mais qui portent leurs fruits. Il est indispensable de continuer ces actions à l'échelle de la région, notamment pour que les conseils prodigués soient réellement appliqués. De plus, les bonnes volontés doivent être encadrées et accompagnées afin d'avoir une conservation efficace des Chiroptères.
Objectifs	• Animer le PRAC, mettre en cohérence les actions, soutenir et promouvoir les échanges dans le réseau • Former et sensibiliser les acteurs et le public
Axe de travail	Protéger, informer
Description	• Sensibiliser le grand public et les élus (expositions, vidéos, plaquettes, documentaires, articles, panneaux sur sites, conférences...), • Réaliser des animations scolaires • Participer à la Nuit européenne de la chauve-souris et au Jour de la nuit avec la SFEPM • Participer aux rencontres nationales "chauves-souris", aux réunions des coordinateurs régionaux et des groupes thématiques de la Coordination Chiroptères National (CCN) de la SFEPM • Animer le PRAC (coordination, animation et promotion)
Espèces concernées	Toutes les espèces du PNA (+ complémentaires)
Indicateurs de suivi	• Nombre d'actions d'information et de sensibilisation tout public • Nombre d'animations scolaires • Bilan annuel PRAC • Outils de sensibilisation créés et "actifs" • Nombre de participation au réseau national (GT, réunion coordinateurs, rencontres régionales ou nationales…)
Pilote(s)	Animateur PRAC, DREAL, OEC
Partenaires	OEC, DREAL, CdC, animateurs Natura 2000, SFEPM, CPIE
Perspectives	• Mettre à disposition des outils pérennes, soutenir et renforcer la dynamique existante, identifier de nouveaux interlocuteurs
Evaluation financière	
Financement mobilisable	CdC, services de l'état (DREAL), Fondations

Synthèses des actions du PRAC 2018-2025 – région Corse

Axes	N° action	Actions	Axes de travail	Indicateurs
Améliorer la connaissance et assurer le suivi en vue de la conservation des populations	1	Contribuer à la mise en place d'un observatoire national et acquérir les connaissances nécessaires permettant d'améliorer l'état de conservation des espèces	• Centralisation des données • Veille environnementale et suivi des gîtes • Recherche de gîtes d'espèces sensibles • Veille bibliographique et diffusion	• Nombre de gîtes majeurs/remarquables suivis • Nombre de sites à chiroptères découverts • Nombre de programme d'amélioration des connaissances mis en oeuvre • Liste actualisée des gîtes protégés et à protéger • Liste Rouge chiroptères éditée
	2	Organiser la veille sanitaire	• Collectes et transferts d'animaux suspects • Relayer l'information • Contact avec organismes vétérinaires	• Nombre de cadavres de chauves-souris envoyés pour analyses • Nombre d'actions d'information et de sensibilisation menées
Prendre en compte les chiroptères dans les aménagements et les politiques publiques	3	Intégrer les chiroptères dans l'aménagement du territoire et rétablir les corridors écologiques	• Cartographier les zones de sensibilité autour des colonies majeures • Mise en place de mesures de gestion favorables aux habitats • Promouvoir la réduction de la pollution lumineuse	• Nombre d'études réalisées pour le maintien des continuités écologiques autour des colonies majeures • Nombre d'actions d'information et de sensibilisation menées au sein du réseau régional • Edition de cartes de sensibilité autour des colonies majeures
	4	Protéger les gîtes souterrains et rupestres	• Protéger les gîtes souterrains majeurs • Inventorier les sites souterrains à enjeux • Renforcer les échanges avec les spéléologues • Accompagner la gestion/sécurisation des mines	• Nombre de gîtes souterrains protégés • Nombre de sites miniers en accompagnement et/ou étudiés • Nombre de formation/information à destination des acteurs et utilisateurs du milieu souterrain et rupestre
	5	Protéger les gîtes dans les bâtiments	• Accompagner et informer les proriétaires concernés par la présence de chauves-souris • Valoriser le réseau SOS Chauves-souris • Réaliser de petits aménagements sur les gîtes remarquables	• Nombre de gîtes protégés ou conventionnés • Liste des gîtes nécessitant des aménagements/ nombre de gîtes aménagés • Nombre de SOS chauves-souris reçus et traités
	6	Prendre en compte les chiroptères dans les infrastrctures de transport et les ouvrages d'art	• Pousuivre les échanges avec les services chargés des ouvrages d'art • Assurer une assistance technique lors des travaux d'entretien • Sensibiliser les gestionnaires • Protéger les gîtes à enjeu	• Nombre d'ouvrages d'art protégés ou conventionnés • Nombre de sollicitations concernant la prise en compte des chiroptères dans les ouvrages d'art et infrastructures routières • Nombre de formation/information à destination des services instructeurs
	7	Intégrer les enjeux chiroptères lors de l'implantation des parcs éoliens	• Promotion des recommandations nationales existantes	• Nombre de parcs éoliens respectant les recommandations nationales et Eurobats • Nbre de sites pour lesquels une prise en compte de l'impact sur les chiroptères est effective

	8	Améliorer la prise en compte des chiroptères dans la gestion forestière publique et privée	• Poursuivre les études sur les exigences écologiques des chiroptères forestiers • Mettre en oeuvre les recommandations de gestion favorables aux chiroptères forestiers • Informer, sensibiliser	• Nombre d'études (inventaires) et d'espèces suivies (amelioration des connaissances) • Nombre d'arbres-gîtes inventoriés/protégés • Nombre de sites forestiers bénéficiant d'un plan de gestion prenant en compte les chiroptères • Nombre de formation/information à destination des acteurs et utilisateurs du milieu forestier en Corse
	9	Intégrer les chiroptères dans les pratiques agricoles	• Mettre en place un livret de recommandations de bonnes pratiques • Expérimenter le rôle d'auxiliaire des cultures des chauves-souris • Promouvoir la préservation des gîtes en bâti sur les zones rurales • Promouvoir le développement d'infra-structures agro-écologiques	• Nombre de gîtes protégés ou conventionnés sur des exploitations agricoles • Nombre d'études engagées ayant trait à la préservation ou au rôle des chauves-souris en milieu agricole • Nombre d'interventions dans des organismes de formation agricole
Soutenir le réseau et informer	10	Soutenir les réseaux, promouvoir les échanges et sensibiliser	• Sensibiliser le grand public et les élus expositions, vidéos, plaquettes, documentaires, articles, panneaux sur sites, conférences...), • Réaliser des animations scolaires • Participer aux rencontres nationales "chauves-souris", aux réunions des coordinateurs régionaux et des groupes thématiques de la Coordination Chiroptères National (CCN) de la SFEPM • Animer le PRAC (coordination, animation et promotion)	• Nombre d'actions d'information et de sensibilisation tout public • Nombre d'animations scolaires • Bilan annuel PRAC • Outils de sensibilisation créés et "actifs" • Nombre de participation au réseau national (GT, reunion coordinateurs, rencontres régionales ou nationales…)

Annexe 1

Statut des différentes espèces de chiroptères présents en Corse

Nom commun	Nom scientifique	Directive Habitat Natura 2000	Convention Berne	Convention Bonn	Liste Rouge mondiale 2008	Liste Rouge Européenne 2006	Liste Rouge Nationale 2017	Liste Rouge Region 2010	Statut Corse 2010	Liste régionale SCAP 2011	esp déterminante régionale ZNIEFF 2005 (x) en assemblage
Petit Rhinolophe	*Rhinolophus hipposideros*	II	II	II	LC	NT	LC	NT	courant	x	(x)
Grand Rhinolophe	*Rhinolophus ferrumequinum*	II	II	II	LC	NT	LC	VU	peu courant	x	(x)
Rhinolophe euryale	*Rhinolophus euryale*	II	II	II	NT	VU	LC	EN	rare	x	(x)
Murin de Daubenton	*Myotis daubentoni*	IV	II	II	LC	NT	LC	LC	courant		
Murin de Capaccini	*Myotis capaccinii*	II	II	II	VU	VU	NT	EN	rare	x	x
Murin à moustaches	*Myotis mystacinus*	IV	II	II	LC	LC	LC	LC	peu courant		(x)
Murin de Bechstein	*Myotis bechsteini*	II	II	II	NT	VU	NT	NT	très rare	x	x
Murin de Natterer*	*Myotis nattereri*	IV	II	II	LC	LC	VU	VU	très rare	bonus	x
Murin à oreilles échancrées	*Myotis emarginatus*	II	II	II	LC	LC	LC	NT	assez courant	bonus	x
Murin du Maghreb	*Myotis punicus*	II	-	-	NT	NT	VU	VU	peu courant	x	x
Noctule de Leisler	*Nyctalus leisleri*	IV	II	II	LC	LC	NT	LC	assez courant		(x)
Grande Noctule	*Nyctalus lasiopterus*	IV	II	II	NT	DD	VU	VU	très rare	bonus	(x)
Sérotine commune	*Eptesicus serotinus*	IV	II	II	LC	LC	LC	LC	assez courant		-
Pipistrelle commune	*Pipistrellus pipistrellus*	IV	III	II	LC	LC	NT	LC	courant		-
Pipistrelle pygmée	*Pipistrellus pygmaeus*	IV	II	II	LC	LC	LC	DD	?		-
Pipistrelle de Nathusius**	*Pipistrellus nathusii*	IV	II	II	LC	LC	NT	DD	-		-
Pipistrelle de Kuhl	*Pipistrellus kuhli*	IV	II	II	LC	LC	LC	LC	peu courant		-
Vespère de Savi	*Hypsugo savii*	IV	II	II	LC	LC	LC	LC	courant		-
Oreillard gris	*Plecotus austriacus*	IV	II	II	LC	LC	LC	LC	peu courant		(x)
Oreillard montagnard	*Plecotus macrobullaris*	IV	-	-	LC	NT	VU	DD	?		(x)
Barbastelle d'Europe	*Barbastella barbastellus*	II	II	II	NT	VU	LC	LC	rare		(x)
Minioptère de Schreibers	*Miniopterus schreibersi*	II	II	II	NT	NT	VU	VU	peu courant	x	(x)
Molosse de Cestoni	*Tadarida teniotis*	IV	II	II	LC	LC	NT	LC	courant		-

*** présence à confirmée* | * statut taxonomique en révision - espèce endémique à la Corse*

Annexe 2 : liste des membres du comité de pilotage du PRAC Corse 2018-2025

Structure	Acronyme
Ligue Insulaire de Spéléologie	LISC
Groupe Chiroptères Corse	GCC
Centre Régional de la Propriété Forestière	CRPF
Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Haute Corse	DDTM 2B
Direction Départementale des Territoires et de la Mer – Corse du Sud	DDTM 2A
Office de l'Environnement de la Corse	OEC
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	DREAL Corse
Office National des Forêts	ONF
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	ONCFS
Conservatoire de l'Espace Littoral	CEL
A voir	
Parc Naturel Régional de Corse	PNRC
EDF	
CEN	
DDCSPP	
ADEME	
ODARC	
DRAAF	
Chambres agri	
CPIE	
CAUE	
Agence de l'eau	

Rappel sur le rôle du COPIL

Le comité de pilotage a pour mission la validation du présent PRAC. Il pourra éventuellement être enrichie de nouveaux membres par décision du COPIL.
La DREAL Corse coordonne le comité de pilotage qui sera sollicité a minima une fois par an pour :

- valider l'évaluation de l'efficacité des actions menées,
- valider des orientations stratégiques de conservation.